

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DDTE

Date: 1^{er} octobre 2013, 14h30

Type de proposition: Amendement

Rattaché à: ad 13.029

Auteur-e-s: Daniel Ziegler

Titre: Projet de loi modifiant la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB)

Article 5, al. 1^{quater}

Suppression de: *En aucun cas ces adaptations ne devront induire une augmentation de l'encaissement moyen de taxe par véhicule immatriculé plus élevé que la moyenne suisse.*

Le groupe PVS ne partage pas l'objectif d'avoir des taxes qui se situent dans ou au-dessous de la moyenne Suisse afin d'attirer des immatriculations. L'objectif de la loi est de prélever des taxes pour couvrir des frais. Si on souhaite baisser les taxes, il faut d'abord réduire les dépenses et non le contraire. De plus, logiquement, si tous les cantons adoptaient de tels articles, les taxes tendraient à disparaître.

Signataire-s

ZIEGLER Daniel, président du groupe PopVertsSol	
--	--